


Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  Québec	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

TABLE DES MATIÈRES SELON LE TYPE ENVOI

Envoi aérien pour catégorie A	13.1	Envoi terrestre en catégorie A	14.1
Envoi aérien pour catégorie B	13.2	Envoi terrestre en catégorie B	14.2
Envoi aérien pour catégorie exempté	13.3	Envoi terrestre en catégorie exempté	14.3

1. But et principe :

Procéder aux envois des échantillons selon leur mode de conservation (réfrigération, fixation/stabilisation, température pièce ou congélation) requis de façon sécuritaire et selon les normes/règlements du transport de matières dangereuses en vigueur.

2. Politiques, procédures et documents associés :

- Formulaire de service express (aérien/waybill)
- Formulaire de livraison d'échantillon
- Registre des tests de performances pour colis terrestre LAB-REG-106
- PON sur les essais des contenants pour transport PON-LAB-309

3. Responsabilités de l'expéditeur

Afin de protéger le personnel, le transporteur, le public et l'environnement, l'expéditeur doit s'assurer :

- De déterminer la classe de la matière à expédier
- D'emballer la matière selon les exigences réglementaires, en l'occurrence :
 1. choisir un colis conforme
 2. suivre les instructions d'emballage
 3. identifier et étiqueter adéquatement le colis
- De remplir les documents d'expédition, le cas échéant

4. Définitions :

Expéditeur: personne ou organisation qui prépare le colis à expédier


Envoi aérien: envoi effectué par avion

Envoi terrestre: envoi effectué par transport routier

5. Spécimens, milieu de transport, fixation, contenant, critères requis :

Voir la séquence des étapes de la procédure 10.0 et 11.0

6. Matériel et réactifs requis :

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

- Gants
- Lunettes de sécurité
- Gaze
- Élastiques
- Crayon
- Surligneur
- Enveloppe
- Ruban adhésif 2po
- « Ice pack »
- Étiquettes d'identifications
- Glace sèche
- Matière absorbante
- Tube colorant (réfrigérant)
- Sac en plastique hermétique (style « ziploc »)
- Boîtes de transport
- Balance
- Plaque 10X10 UN2814 (si requis)

7. Modes étalonnage / calibration :

N/A

8. Précautions de sécurité :

Pour manipuler la glace sèche, voir fiche signalétique dans le [logiciel Toxyscan / intranet](#) (neige carbonique).

Manipuler les spécimens en portant les EPI requis

9. Détermination de la classe de liquides inflammables (classe 3 TMD) :

L'éthanol est déterminé comme une matière inflammable quand :

- le volume \geq 30 ml à l'intérieur du colis pour un envoi aérien
- le volume \geq 1L à l'intérieur du contenant primaire (jusqu'à 30 kg max) pour un envoi terrestre

10. Détermination de la classe de matières corrosives (classe 8 TMD) :


Le formaldéhyde (concentration \geq 25%) est déterminé comme une matière corrosive quand :

- le volume \geq 30 ml à l'intérieur du colis pour un envoi aérien
- le volume \geq 1L à l'intérieur du contenant primaire (jusqu'à 30 kg max) pour un envoi terrestre

*****Le formaldéhyde (concentration < 25%) n'est pas réglementer pour le transport terrestre mais est règlementer comme une marchandise dangereuse (classe 9 TMD) pour le transport aérien.**

11. Détermination de la classe de marchandise dangereuse (classe 9 TMD) :

La glace sèche est déterminée comme une marchandise dangereuse diverse lorsque :

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

- insérée avec le colis comme réfrigérant, le volume \geq 30 ml à l'intérieur du colis pour un envoi aérien

12. Détermination de la catégorie de la matière infectieuse (classe 6.2 TMD) :

Sont des matières infectieuses dont on sait ou on a de bonnes raisons de croire (selon notre jugement professionnel) qu'elles contiennent des agents pathogènes. Les agents pathogènes sont définis comme étant des micro-organismes (bactéries, virus, parasites, champignons, etc.) et d'autres agents tels que les prions, qui peuvent causer des maladies infectieuses chez l'homme et les animaux. Elles incluent les produits biologiques, les cultures et les déchets médicaux.

Pour la détermination de la catégorie du micro-organisme, se référer au : et « [Règlements sur le TMD, partie 2, appendice 3](http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-partie2-339.htm#appendice3) » (<http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-partie2-339.htm#appendice3>) et groupe de risque <http://www.phac-aspc.gc.ca/lab-bio/res/psds-ftss/index-fra.php>

13. ENVOI AÉRIEN

Il est strictement interdit d'expédier des matières infectieuses par Poste Canada

13.1. **Catégorie A** : matière infectieuse transportée sous une forme qui peut, en cas d'exposition à celle-ci, provoquer une invalidité permanente, constituer une menace ou provoquer la mort tant chez l'homme que chez les animaux


→ La quantité maximale permise est de 50ml / spécimen primaire maximum/colis

- **UN 2900** : N/A pour le laboratoire du CHDL CSSSNL
- **UN 2814** : Matière infectieuse qui satisfait aux critères de la catégorie A. (Exemple : culture de Mycobacterium tuberculosis probable et/ou confirmé, spécimen pour recherche de virus Ebola, etc). Doit être préparé selon les instructions d'emballage 620 et avec le type d'emballage 1A.

Étape #1 : Avertir le chef de service de biologie médicale, l'assistant-chef (ou coordonnateur technique) qu'un envoi aérien doit être effectué afin qu'il s'informe si un Plan d'Intervention d'Urgence (PIU) est exigé (LSPQ ou LNM)

- Vérifier que l'analyse demandée est autorisée par un microbiologiste-infectiologue
- Un PIU est exigé dans des cas exceptionnels de transport de matières infectieuses hautement pathogènes.
- Le but du PIU est d'assurer une aide sur place aux autorités locales en cas d'accident mettant en cause ces matières infectieuses (Voir LSPQ)

Étape #2 : Avertir l'assistant-technique qu'un transport aérien est requis et avertir le magasin qu'un transport par Purolator est requis (Saisie informatisée au magasin, voir le magasinier)

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif


→ Seul le transporteur Purolator est autorisé pour un envoi de matière infectieuse de catégorie A

Étape #3 Remplir un formulaire de service express de la compagnie (lettre de transport aérien intérieure/Intra-Canada Air Waybill) sur lequel on doit inscrire:

- «UN 2814»
- la mention «BIOLOGICAL SUBSTANCE, CATEGORY A»
- le nombre total de paquet dans l'envoi, le poids de la glace sèche (si glace sèche requis pour l'envoi)
- le poids total de l'envoi, c'est-à-dire les parties en rose dans l'exemple de formulaire.
Pour catégorie A :
 - Inscrire « Dangerous goods as per attached Shipper's declaration » dans la case « Handling information »
 - Inscrire « Infectious substance Affecting humans » dans la case « Nature and quantity of goods »
 - Si glace sèche : Inscrire « DRY ICE UN 1845, Class 9, le poids de la glace sèche(ex : 2kg) et le poid total (net weight) (ex : 10kg)
- Conserver les documents pendant 2 ans (remettre assistante-chef/coordonnateur technique)

Étape #4 : Remplir le document d'expédition EN ANGLAIS et par ordinateur (il faut 5 copies dont l'original en couleur). Voir document avec un contour hachuré rouge sur lequel on doit inscrire :

- L'adresse complète de l'expéditeur
- L'adresse complète du destinataire
- Inscrire la date d'expédition
- Mettre un « X » sur la case « CARGO AIRCRAFT ONLY »
- Mettre un « X » sur la case « RADIOACTIVE »
- Le nombre de page (ex : 1 de 1)
- Le numéro du Air Waybill (optionnel)
- Inscrire l'aéroport de départ : « Airport Departure » (ex : Montreal)
- Inscrire l'aéroport de réception : « Airport of destination » (ex : Winnipeg)
- Le no UN2814 dans la case « UN or ID No »
- Indiquer « Infectious substance, affecting humans » et le nom technique et « Suspected Category A Infectious Substance » entre parenthèse (ex : Ebola Virus) dans la case « Proper Shipping Name »
- Le numéro de la classe (6.2) dans la case « Class Or Division (Subsidiary Risk) » selon la Classification des Matières Dangereuse (Classe 6.2 Matière infectieuses)
- Ne rien mettre dans la case « Packing Group »
- Indiquer la quantité de la matière et le contenant dans la case « Quantity and Type of packing » (ex : 50ml Fibreboard box)
- Indiquer le numéro d'instruction d'emballage dans la case « Packing Inst. » (ex : 620)
- Inscrire le nom et numéro de CANUTEC (1-613-996-6666), **le nom de la personne responsable, le numéro de PIU (ERAP en anglais)** et le numéro de téléphone du laboratoire dans la case « Additional Handling Information »
- Ne rien mettre dans la case « Authorization »
 - Sauf pour pathologie si transport d'une partie du corps, corps complet ou organe (si ≥ 50 ml / 50 g) mettre A81

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

- Remplir la section du responsable « Name/Title of Signatory ; Place and date et Signature » Nom et titre du signataire, Date et lieu de signature et Signature
- Dans la section commentaire, Inscrire une attestation de l'expéditeur :
« Failure to comply in all respects with the applicable Dangerous Goods Regulations may be in breach of the applicable law, subject to legal penalties.

I declare that the contents of this shipment are described in full and accurately by the proper shipping name and that it is properly classified, packaged and marked with dangerous goods warnings and in all respects well-conditioned for Be transported in accordance with the Transportation of Dangerous Goods Regulations »

(Je déclare que le contenu de ce chargement est décrit ci-dessus de façon complète et exacte par l'appellation réglementaire adéquate et qu'il est convenablement classifié, emballé et muni d'indications de danger - marchandises dangereuses et à tous égards bien conditionné pour être transporté conformément au Règlement sur le transport des marchandises dangereuses)


- * Ceci est une mention sur le document d'expédition qui confirme que les marchandises dangereuses ont été bien classifiées, emballées et identifiées à l'aide d'indications de danger dans le but d'être transporté conformément au Règlement sur le TMD. Cette attestation sera exigée à partir du 15 juillet 2015.
- * L'attestation doit être faite par l'expéditeur ou par une personne le représentant. Le nom de cet expéditeur (ou son représentant), et non sa signature, doit accompagner l'attestation de l'expéditeur sur le document d'expédition.

Si le coli contient de la glace sèche inscrire les informations suivantes en plus des informations cité ci-haut:

- Le numéro UN1845 dans la case « UN or ID No »
- indiquer « Dry Ice » dans la case « Proper Shipping Name »
- Le numéro de la classe (9) dans la case « Class Or Division (Subsidiary Risk) » selon la Classification des Matières Dangereuse (Marchandises dangereuses diverses)
- Ne rien mettre dans la case « Packing Group »
- Indiquer la quantité et le contenant dans la case « Quantity and Type of packing » (ex : 5 Kg all packed in one Fibreboard box)
- Indiquer le numéro d'instruction d'emballage dans la case « Packing Inst. » (ex : 954)

- Informations utiles :
 - Conserver les documents pendant 2 ans (remettre assistante- chef/coordonnateur technique)

UN	Classe de risque	Instruction d'emballage
2814 (catégorie A)	6.2	620
1845 (glace sèche)	9	954

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

Étape #5 : Préparer la table de travail

→ Sortir les outils nécessaires :

- Balance
- Formulaires
- Étiquettes
- Ruban adhésif
- Boites
- Enveloppes


Étape #6 :

- UTILISER LES BOITES SAF-T-PAK STP-310 (sérologie) si le spécimen le permet
Il est interdit de réutiliser les boites qui ont déjà servi pour un transport
- Doit être un emballage avec spécifications de ONU (sigle UN 4G/CLASS6.2/(année de fabrication))
 - La plus petite dimension du colis ne doit pas être inférieure à 100mm (le plus petit côté).
 - La quantité maximale nette permise par colis est de 50ml/50g.
 - Le récipient primaire ou l'emballage secondaire doit avoir réussi une épreuve de pression de 95 kPa.





Sur la boite, on doit retrouver les étiquettes suivantes :

- L'adresse complète du destinataire
- L'adresse complète de l'expéditeur
- Le nom ou le logo du fabricant
- Un nom et numéro de téléphone de la personne responsable de l'envoi et le no 24 hres de Canutec : 1-613-996-6666 sur une des faces de la boite
- L'étiquette contenant le symbole INFECTIOUS SUBSTANCE CLASS 6 (étiquettes) et la mention du numéro d'urgence Canutec 1-613-996-6666 en anglais et en français (apposer l'étiquette en conservant la forme d'un losange)
- Inscrire « Infectious substance, affecting humans » avec la quantité (ex : Net Qty : 500ml)
- Étiquettes avec le sens du colis (obligatoire si la matière infectieuse dépasse 50 ml /récipient primaire et doivent être apposées sur 2 faces opposées)
- Vérifier que la boîte contient la spécification ONU » 4G/CLASS 6.2
- Étiquette de la catégorie 9 (pour la neige carbonique) si la matière doit être congelée
 - Si la quantité ≥ 30 ml à l'intérieur du colis (≤ 30 ml substance non réglementé)
- DRY ICE UN 1845 __ KG NET WT (si glace sèche requis pour l'envoi)

Étape #7 : Apposer les étiquettes sur la boite selon le modèle suivant :

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

No 24 hres Canutec 1-613-996-6666

ADRESSE DE L'EXPEDITEUR			Emergency contact : M/Mme No tel :
ADRESSE DU DESTINATAIRE	DRY ICE UN 1845 NET WEIGHT ___KG		Infectious substance, affecting humans Net QTY : ml/Kg
			

Étape #8: Si plusieurs spécimens sont présents dans l'envoi, ils doivent être emballés ou séparés de façon à éviter tout contact entre eux.


- Un triple emballage avec absorbant est requis :
 - 1^{er} = tube
 - 2^{ème} = sac ziploc
 - 3^{ème} = la boîte

Étape #9 Préparer le spécimen selon la température de conservation :

- Aller chercher le réfrigérant si nécessaire pour l'envoi. Le technicien du département concerné avisera l'assistant-technique de la température de conservation.
 - *La glace sèche dans le congélateur -80°C*
 - Porter les EPI nécessaires pour une manipulation sécuritaire. Voir section : « [Précautions sécuritaires](#) »)
 - Installer la glace sèche entre les 2 contenants (JAMAIS DANS UN CONTENANT HERMÉTIQUE)
 - « *ice pack* »,
 - Installer dans la boîte avec les spécimens
 - *Technicien de biochimie dédié aux envois, technicien de microbiologie en sérologie et technicien d'hématologie dédié aux envois ou la coordonnatrice (ou sa remplaçante) pour la pathologie*

Étape #10: Prendre la boîte préparée pour l'envoi aérien.

- Demander au technicien d'où provient l'envoi

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  Québec	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

- Vérifier si tout est complet.
- L'assistant-technique doit revérifier une 2^{ème} fois. Bien fermer.

Étape #11 : Faire suivre tous les documents nécessaires au transport :

- Le document d'expédition pour envoi aérien catégorie A
 - 1 copie entre les 2 boîtes,
 - 3 copies à l'extérieur de la boîte (pour le transporteur)
 - 1 copie pour le laboratoire
- Le formulaire de service express (waybill)
- Les requêtes des laboratoires de références pour analyses (mettre entre le spécimen et la boîte)
- Une liste détaillée du contenu doit être placée entre l'emballage secondaire et l'emballage extérieur.

Étape #12 : Porter l'envoi à l'assistante-technique. Celle-ci se chargera de l'envoi

Étape #13 :

- Envoi non urgent : porter les spécimens au magasin à 10h30
- Envoi urgent : directement au laboratoire


13.2. Catégorie B

- **UN 3373** : Matière infectieuse qui ne satisfait pas aux critères de la catégorie A (micro-organisme faisant partie de la classe 6.2). Un échantillon doit être classifié comme appartenant à la classe 6.2 lorsqu'il est expédié à des fins d'analyse d'une matière infectieuse connue et réglementée, même si aucun antécédent ou symptôme de l'infection (Exemple : spécimen pour maladie de Creutzfeld-Jakob, une charge virale VIH, etc.) Doit être préparé selon les instructions d'emballage 650 et avec le type d'emballage 1B
 - Dimension minimale 100mmX100mm
 - La quantité maximale permise est de 1L/ spécimen primaire et 4L/4Kg maximum.

Étape #1 : Avertir le magasin qu'un transport par FedEx (ou Purolator) est requis (Saisie informatisée au magasin, voir le magasinier)

Étape #2 Remplir un formulaire de service express de la compagnie (lettre de transport aérien intérieure/Intra-Canada Air Waybill) sur lequel on doit inscrire :

- «UN 3373»
- la mention «BIOLOGICAL SUBSTANCE, CATEGORY B»
- le nombre total de paquet dans l'envoi, le poids de la glace carbonique (si glace sèche requis pour l'envoi)
- le poids total de l'envoi, c'est-à-dire les parties en rose dans l'[exemple de formulaire FedEx](#) en annexe. Pour la catégorie B :
 - Inscrire « Dangerous goods- Shipper's declaration not required », le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable de l'envoi dans la case « Handling information » (pas obligatoire mais devra au moins figurer sur la boîte)
 - Inscrire « Biological Substance, Category B / UN 3373 » dans la case « Nature and quantity of goods »

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

- Si glace sèche : Inscrire « DRY ICE UN 1845, Class 9, le poids de la glace sèche(ex : 2kg) et le poids total (net weight) (ex : 10kg)
- Aucune déclaration de l'expéditeur n'est exigée
- Conserver les documents pendant 2 ans (remettre assistante-chef/coordonnateur technique)

Étape #3 :


- UTILISER LES BOITES SAF-T-PAK (~~car elle doit avoir réussi le test de performance de pression~~)
 - Idéalement, doit être un emballage avec spécifications de ONU (sigle UN 4G/CLASS6.2/(année de fabrication)
 - Dimension minimal 100mmX100m
 - La quantité maximale permise est de 1L/ spécimen primaire et 4L/4Kg maximum
 - **Le récipient primaire ou l'emballage secondaire doit avoir réussi une épreuve de pression de 95 kPa.**

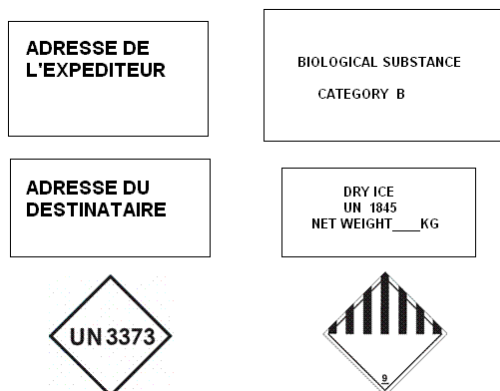
On doit retrouver les étiquettes suivantes :

- L'adresse de l'expéditeur et le numéro 24 hres de Canutec : 1-613-996-6666
- **Le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable de l'envoi**
- L'adresse du destinataire
- ~~Le nom ou le logo du fabricant~~
- UN 3373 (**apposer l'étiquette en conservant la forme d'un losange**)
- BIOLOGICAL SUBSTANCE CATEGORY B
- DRY ICE UN 1845 __ KG NET WT (si glace sèche requis pour l'envoi)
- Étiquette de la catégorie 9 (pour la neige carbonique) si la matière doit être congelée
 - Si la quantité ≥ 30 ml à l'intérieur du colis (≤ 30 ml substance non réglementé)
- L'inscription TC-125-1B

Étape #4 : Apposer les étiquettes sur la boîte selon le modèle suivant :

No 24 hres Canutec 1-613-996-6666

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  Québec	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif



Étape #5 : Préparer le spécimen selon la température de conservation

- Aller chercher le réfrigérant si nécessaire pour l'envoi
- Un triple emballage avec absorbant est requis :
 - 1^{er} = tube
 - 2^{ème} = sac ziploc
 - 3^{ème} = la boîte

→ La glace sèche dans le congélateur -80°C et installer entre les 2 contenants (JAMAIS DANS UN CONTENANT HERMÉTIQUE)

→ « ice pack »

→ Installer dans la boîte avec les spécimens

Étape #6: Prendre les spécimens destinés pour l'envoi aérien.

- Demander à l'assistant-chef ou coordonateur technique de les vérifier et de les déposer dans un sac hermétique.

Étape #7: Placer l'envoi dans la boîte de transport préparée. Bien fermer.


Étape #8 : Faire suivre tous les documents nécessaires au transport :

- Le formulaire de service express (waybill)
- Les requêtes des laboratoires de références pour analyses (mettre entre le spécimen et la boîte)

Étape #9 :

- Envoi non urgent : porter les spécimens au magasin à 10h30
- Envoi urgent : directement au laboratoire

13.3. **EXEMPTÉ :** Échantillons humains ou animaux dont il n'y a aucune raison de croire/motif raisonnable qu'il renferme une matière infectieuse (micro-organisme faisant partie de la classe 6.2). Il est à noter que si un échantillon est prélevé dans le cadre de tests de dépistage de routine, il est considéré comme exempté, même dans le cas d'analyses s'appliquant à une matière infectieuse. (Exemple : spécimen sanguin pour recherche d'hormones, cholestérol, bloc de paraffine, recherche anticorps, etc....). Doit être préparé

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

avec le type 1B ou 1C d'emballage ou un emballage sécuritaire. (selon le paragraphe 1.42 RTMD)

→ La quantité de spécimen est illimitée /colis

Étape #1 : Avertir le magasin qu'un transport par FedEx (ou Purolator) est requis (Saisie informatisée au magasin, voir le magasinier)



Étape #2 Remplir un formulaire de service express de la compagnie (lettre de transport aérien intérieure/Intra-Canada Air Waybill) sur lequel on doit inscrire :


- «EXEMPT HUMAN SPECIMEN»
- le nombre total de paquet dans l'envoi, le poids de la glace carbonique (si glace sèche requis pour l'envoi)
- le poids total de l'envoi, c'est-à-dire les parties en rose dans l'[exemple de formulaire FedEx](#) en annexe. Pour la catégorie EXEMPTÉ :
 - Inscrire « Dangerous goods- Shipper's declaration not required» dans la case « Handling information »
 - Inscrire « Exempt Human Specimen » dans la case « Nature and quantity of goods »
 - Si glace sèche : Inscrire « DRY ICE UN 1845, Class 9, le poids de la glace sèche(ex : 2kg) et le poid total (net weight) (ex : 10kg)
- Aucune déclaration de l'expéditeur n'est exigée
- Conserver les documents pendant 2 ans (remettre assistante-chef/coordonnateur technique)

Étape #3 : Sur la boite (dimension minimal 100mmX100mm). On doit retrouver les étiquettes suivantes :

- L'adresse de l'expéditeur
- L'adresse du destinataire
- EXEMPT HUMAN SPECIMEN
- DRY ICE UN 1845 __ KG NET WT (si glace sèche requis pour l'envoi)
- Étiquette de la catégorie 9 (pour la neige carbonique) si la matière doit être congelée
 - Si la quantité ≥ 30 ml à l'intérieur du colis (≤ 30 ml substance non réglementé)

Étape #4 : Apposer les étiquettes sur la boite selon le modèle suivant :

ADRESSE DE L'EXPEDITEUR	BIOLOGICAL SUBSTANCE CATEGORY B
ADRESSE DU DESTINATAIRE	DRY ICE UN 1845 NET WEIGHT __KG
	

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

Étape #5 : Préparer le spécimen selon la température de conservation : Aller chercher le réfrigérant si nécessaire pour l'envoi

- Un triple emballage avec absorbant est requis :
 - 1^{er} = tube
 - 2^{ème} = sac ziploc
 - 3^{ème} = la boîte

→ *la glace sèche (dans le congélateur -80°C)* et installer entre les 2 contenants (JAMAIS DANS UN CONTENANT HERMÉTIQUE)

→ « *ice pack* » installé dans la boîte avec les spécimens

Étape #6: Prendre les spécimens destinés pour l'envoi aérien. Demander à l'assistant-chef ou coordonateur technique de les vérifier et de les déposer dans un sac hermétique.

Étape #7: Placer l'envoi dans la boîte de transport préparée. Bien fermer.

Étape #8 : Faire suivre tous les documents nécessaires au transport :

- le formulaire de service express (waybill)
- les requêtes des laboratoires de références pour analyses (mettre entre le spécimen et la boîte)


Étape #9 :

- Envoi non urgent : porter les spécimens au magasin à 10h30
- Envoi urgent : directement au laboratoire

14. ENVOI TERRESTRE

14.1. Catégorie A

- **UN 2900** : N/A pour le laboratoire du CHDL
- **UN 2814** : Matière infectieuse qui satisfait aux critères de la catégorie A. (Exemple : culture de *Mycobacterium tuberculosis* probable et/ou confirmé, champignons dimorphes probable et/ou confirmé). Doit être préparé selon les instructions d'emballage 620 et avec le type d'emballage 1A.

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

Étape #1 : Avertir l'assistant-technique qu'un transport terrestre est requis celui-ci remplira la feuille de transport « Livraison d'échantillon » pour le transport et s'informerait si un Plan d'Intervention d'Urgence (PIU) est exigé

- Inscrire la date du jour
- Surligner les destinations en jaune

Étape #2 : Remplir le document d'expédition. Voir document : « Envoi catégorie A » sur lequel on doit inscrire **en anglais et en français**:

- L'adresse complète de l'expéditeur
- La date
- Le nombre de contenants
- La description de la marchandise dangereuse
→ Pour matière dangereuse de la catégorie A, inscrire Matières infectieuses pour l'homme, classe 6.2, UN2814
→ **Le nom de l'agent pathogène présumé entre parenthèse**
- La quantité (en gramme ou en millilitre)
- Le no 24 hres de Canutec : 1-613-996-6666
- La présence « glace sèche comme réfrigérant » si requis
- Aucune mention requise si la présence de d'autres matières dangereuses en quantités limitées ($\leq 1L$) si requis (pathologie) de la classe 3 (ex : éthanol) ou classe 8 (formaldéhyde)
- Attestation de l'expéditeur :
« Je déclare que le contenu de ce chargement est décrit ci-dessus de façon complète et exacte par l'appellation réglementaire adéquate et qu'il est convenablement classifié, emballé et muni d'indications de danger-marchandises dangereuses et à tous égards bien conditionné pour être transporté conformément au Règlement sur le transport des marchandises dangereuses. »
- **Le nom de la personne responsable de l'envoi en lettre moulée (pas de signature)**
- Le numéro du PIU si exigé
- Conserver les documents pendant 2 ans (remettre assistante-chef/coordonnateur technique)

Étape #3 : Préparer la table de travail (assistant-technique)


- Sortir les outils nécessaires
- Formulaires
 - Étiquettes
 - Ruban adhésif
 - Boîtes
 - Enveloppes

Étape #4 : UTILISER LES BOITES SAF-T-PAK STP-100 si le spécimen le permet.

→ Doit être un emballage avec spécifications de ONU (sigle UN 4G/CLASS6.2/(année de fabrication))

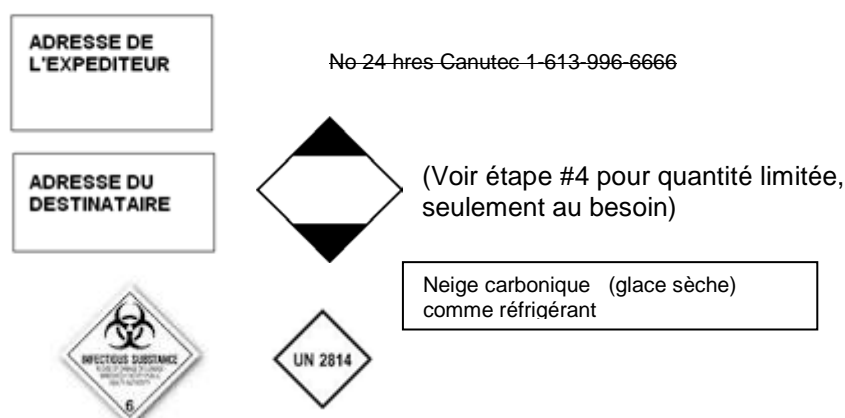
Sur la boîte, on doit retrouver les étiquettes suivantes :

- L'adresse de l'expéditeur
- L'adresse du destinataire

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif


- Le nom ou le logo du fabricant
- UN 2814
- L'étiquette contenant le symbole INFECTIOUS SUBSTANCE CLASS 6 (étiquettes) la et mention du numéro d'urgence Canutec 1-613-996-6666 en anglais et en français (apposer l'étiquette en conservant la forme d'un losange)
- Vérifier que la boîte contient la spécification ONU » 4G/CLASS 6.2
- ~~Le no 24 hres de Canutec : 1-613-996-6666~~
- Etiquette de marque « quantité limitée » si la présence de d'autres matières dangereuses en quantités limitées est requise (pathologie) classe 8
 - Si la quantité ≥ 1L à l'intérieur du contenant primaire jusqu'à 30 kg max/colis (≤ 1L substance non réglementé)
 - * ~~Formaldéhyde (formaldéhyde 37% seulement. Concentration 10% non réglementé)~~
- Neige carbonique comme réfrigérant (glace sèche) (si requis pour l'envoi)
 - L'étiquette de glace sèche est non obligatoire mais informe à l'assistante technique que de la glace sèche doit y être mis
- Étiquette de la catégorie 9 (pour la neige carbonique) si la matière doit être congelée
 - Si la quantité ≥ 30 ml à l'intérieur du colis (≤ 30 ml substance non réglementé)

Étape #5 : Apposer les étiquettes sur la boîte selon le modèle suivant :



Étape #6 : Préparer le spécimen selon la température de conservation :

- Aller chercher le réfrigérant si nécessaire pour l'envoi. Le technicien du département concerné avisera l'assistant-technique de la température de conservation.
 - La glace sèche dans le congélateur -80°C
 - Porter les EPI nécessaires pour une manipulation sécuritaire. Voir section : « [Précautions sécuritaires](#) »)
 - « ice pack »

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

→ *Technicien de biochimie dédié aux envois, Technicien de microbiologie en sérologie et Technicien d'hématologie dédié aux envois*

Étape #7 : Prendre la boîte préparée pour l'envoi terrestre. Demander au technicien d'où provient l'envoi de vérifier si tout est complet. L'assistant-technique doit revérifier une 2^{ème} fois. Bien fermer.

Étape #8 : Faire suivre tous les documents nécessaires au transport :

- le document d'expédition pour envoi terrestre catégorie A
- les requêtes des laboratoires de références pour analyses (mettre dans une enveloppe reliée à la boîte)

Étape #9 : Remettre les colis au transport du CISSSNL –CHDL les jours ouvrables

14.2. **Catégorie B :**

- **UN 3373** : Matière infectieuse qui ne satisfait pas aux critères de la catégorie A. (Exemple : spécimen pour maladie de Creutzfeld-Jakob, un dosage de virus de l'hépatite B, etc.) Doit être préparé selon les instructions d'emballage 650 et avec le type d'emballage 1B

Étape #1 : Avertir l'assistant-technique qu'un transport terrestre est requis celui-ci remplira la feuille de transport « Livraison d'échantillon » pour le transport et s'informer si un Plan d'Intervention d'Urgence (PIU) est exigé ***

- Inscrire la date du jour
- Surligner les destinations en jaune

***PIU est non requis si toutes ces conditions sont réunies :


- Boîte plus grande que 100mmX100mm et
- Boîte avec UN 3373 indiqué et
- Ecriture plus grande que 6mm et
- No Canutec 24hres

Étape #2 :

Le modèle et/ou le lot de la boîte doit avoir été testé et réussi le test de performance de chute. Consulter le registre au besoin.

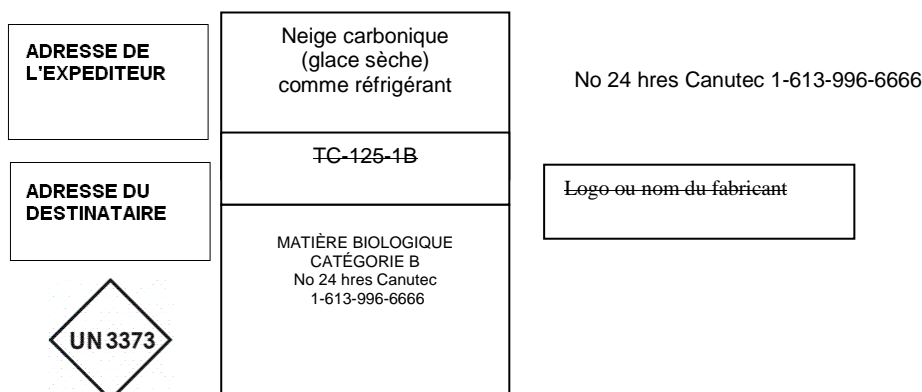
Sur la boîte, on doit retrouver les étiquettes suivantes :

- L'adresse de l'expéditeur
- L'adresse du destinataire
- ~~Le nom ou le logo du fabricant~~
- MATIÈRE BIOLOGIQUE CATEGORIE B
- UN 3373

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

- ~~L'étiquette TC-125-1B~~
- Le no 24 hres de Canutec : 1-613-996-6666
- Neige carbonique comme réfrigérant (glace sèche) (si requis pour l'envoi)
 - L'étiquette de glace sèche est non obligatoire mais informe à l'assistante technique que de la glace sèche doit y être mis
- Etiquette de marque « quantité limitée » si la présence de d'autres matières dangereuses en quantités limitées est requise pour classe 8 Chlorhydrate de guanidine (VPH), formaldéhyde 37% seulement. (Concentration 10% non règlementé)
 - Si la quantité ≥ 1L à l'intérieur du contenant primaire jusqu'à 30 kg max/colis (≤ 1L substance non règlementé)

Étape #3 : Apposer les étiquettes sur la boîte selon le modèle suivant :



(voir étape #2 (quantité limitée))


Étape #4 : Préparer la table de travail (assistant-technique)

→ Sortir les outils nécessaires :

- Formulaires
- Étiquettes
- Ruban adhésif
- Boîtes
- Enveloppes

Étape #5 : Préparer le spécimen selon la température de conservation :

- Aller chercher le réfrigérant si nécessaire pour l'envoi. Le technicien du département concerné avisera l'assistant-technique de la température de conservation.
 - la glace sèche dans le congélateur -80°C

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  Québec	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

Porter les EPI nécessaires pour une manipulation sécuritaire. Voir section : « [Précautions sécuritaires](#) »)

→ « ice pack »

→ *Technicien de biochimie dédié aux envois, Technicien de microbiologie en sérologie et Technicien d'hématologie dédié aux envois*

Étape #6: Prendre les spécimens destinés pour l'envoi terrestre. Demander au technicien d'où provient l'envoi de vérifier si tout est complet. L'assistant-technique doit revérifier une 2^{ème} fois. Bien fermer.

Étape #7: Faire suivre tous les documents nécessaires au transport :

- les requêtes des laboratoires de références pour analyses (mettre dans une enveloppe reliée à la boîte)

Étape #8 : Remettre les colis au transport du CSSSNL-CHDL les jours ouvrables. Sinon, voir procédure pour envoi urgent

- 14.3. **SPÉCIMEN EXEMPTÉ :** Échantillons humains ou animaux dont il n'y a aucune raison de croire/motif raisonnable qu'il renferme une matière infectieuse (micro-organisme faisant partie de la classe 6.2). Il est à noter que si un échantillon est prélevé dans le cadre de tests de dépistage de routine, il est considéré comme exempté, même dans le cas d'analyses s'appliquant à une matière infectieuse. (Exemple : spécimen sanguin pour recherche d'hormones, cholestérol, bloc de paraffine, recherche anticorps, etc...). Doit être préparé avec le type 1B ou 1C d'emballage ou un emballage sécuritaire. (selon le paragraphe 1.42 RTMD)

Étape #1 : Avertir l'assistant-technique qu'un transport terrestre est requis celui-ci remplira la feuille de transport « Livraison d'échantillon » pour le transport


- Inscrire la date du jour
- Surligner les destinations en jaune

Étape #2 :

*La boîte doit être sécuritaire

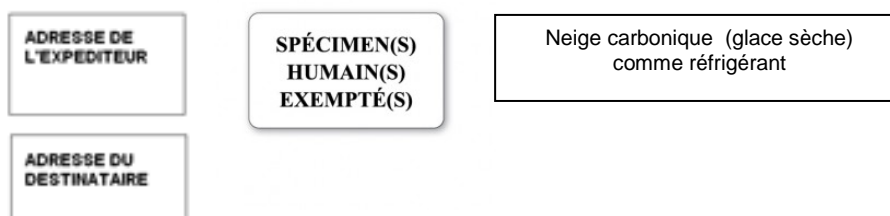
Sur la boîte, on doit retrouver les étiquettes suivantes :

- L'adresse de l'expéditeur
- L'adresse du destinataire
- EXEMPT HUMAN SPECIMEN ou SPÉCIMEN EXEMPTÉ
- Neige carbonique comme réfrigérant (glace sèche) (si requis pour l'envoi)
 - L'étiquette de glace sèche est non obligatoire mais informe à l'assistante technique que de la glace sèche doit y être mis
 - Etiquette de marque « quantité limitée » si la présence de d'autres matières dangereuses en quantités limitées est requise pour classe 8 Chlorhydrate de guanidine (VPH), formaldéhyde 37% seulement. (Concentration 10% non réglementé)

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  Québec	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

- Si la quantité $\geq 1L$ à l'intérieur du contenant primaire jusqu'à 30 kg max/colis ($\leq 1L$ substance non réglementé)

Étape #3 : Apposer les étiquettes sur la boîte selon le modèle suivant :



Étape #4 : Préparer la table de travail (assistant-technique)

- Sortir les outils nécessaires

Étape #5 : Préparer le spécimen selon la température de conservation :

- Aller chercher le réfrigérant si nécessaire pour l'envoi. Le technicien du département concerné avisera l'assistant-technique de la température de conservation.
- *la glace sèche dans le congélateur -80°C*
Porter les EPI nécessaires pour une manipulation sécuritaire. Voir section : « [Précautions sécuritaires](#) »)
- « *ice pack* »
- *Technicien de biochimie dédié aux envois, Technicien de microbiologie en sérologie et Technicien d'hématologie dédié aux envois*

Étape #6: Prendre les spécimens destinés pour l'envoi terrestre. Demander au technicien d'où provient l'envoi de vérifier si tout est complet. L'assistant-technique doit vérifier une 2^{ème} fois. Bien fermer.


Étape #7 : Faire suivre tous les documents nécessaires au transport :

- les requêtes des laboratoires de références pour analyses (mettre dans une enveloppe reliée à la boîte)

Étape #8 : Remettre les colis au transport du CSSSL –CHDL les jours ouvrables. Sinon, voir procédure pour envoi urgent

15. Informations concernant les mesures d'urgences

Informations transmises aux transporteurs

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

- Perte / vol
 1. Contacter:
 - Supérieur immédiat
 - Le laboratoire

- Déversement majeur

****Lorsque vous êtes incapable de localiser le colis, d'aller le chercher ou s'il est gravement endommagé****


 1. Contacter :
 - CANUTEC 1-613-996-6666
 - Supérieur immédiat
 2. Retour immédiat vers le laboratoire

- Déversements mineur à l'intérieur de la glacière de transport
 1. Refermer la glacière rapidement (production d'aérosol possible)
 2. Contacter :
 - Supérieur immédiat
 3. Retourner la glacière immédiatement vers le laboratoire

- Déversement mineur à l'extérieur de la glacière de transport
 1. Porter des gants avant toutes autres manipulations
 2. Utiliser les serviettes absorbant imbibées de désinfectant (eau de javel 10% ou autre recommandé)
 3. Déposer doucement sur le déversement
 4. Laisser en contact au moins 10 minutes (30 minutes idéalement)
 5. Ramassez le tout et déposez-le dans un récipient ou sac jaune biohazard que vous rapportez au laboratoire
 6. Lavez-vous les mains (savon ou stérigel)
 7. Contacter :
 - Supérieur immédiat

16. Référence :

- Lignes directrices en matière de biosécurité en laboratoire, 3^e édition, Agence de la santé publique du Canada, <http://www.phac-aspc.gc.ca/ols-bsl/lbg-ldmbl/index-fra.php>.
- Transport des matières dangereuses (TMD), transport Canada, <http://www.tc.gc.ca/tmd/menu.htm>
- Guide du participant 2012, CFT Canada, formation 4 mai 2012
- Guide du participant 2014, CFT Canada, formation 27 novembre 2014
- Conférence LABCON, Transport Canada, Yoan Marier/Alexandra Pineau Couturier, 2015/05/23
- Bulletin TDM, document d'expédition, Janvier 2015
- CAN/CGSB-43.125-1999
- Bulletin TDM, Expédition des matières infectieuses, septembre 2016

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

- Guide du participant 2016, CFT Canada, formation 22 novembre 2016
- RTMD, 1.42
- Discussion téléphonique CFT Canada, 2017-03-07 (classe 3-8-9)
- CAN/CGSB-43.125-1999 et 2016

Tableau de l'historique d'élaboration, révision, approbation			
	Directions, Comités, Intervenants ayant contribué		
	Noms ou acronymes	Fonctions ou description	Dates
Élaboré/rédigé par	Jimmy Audet	Assistant-chef laboratoire	2008-08-11
Révisé par	Johanne Deschênes	Assistante technique	2008-08-14
Approuvé par	Daniel Brunette	Coordonnateur service biomédical	2008-08-16
Révisé par	Johanne Deschênes	Assistante technique	2010-08-12
Révisé par	Anick St-Amour	Assistante chef service microbiologie	2012-05-16
Approuvé par (si modifié)	Daniel Brunette	Chef des services de biologie médicale CSSSNL	2012-05-22
Révisé par	Anick St-Amour	Assistante chef	2014-09-23
Révisé par	Anick St-Amour	Assistante chef	2014-12-09
	Karine Charbonneau	Coordonnatrice technique	2014-12-17
	Anick St-Amour	Assistante chef	2015-01-21
	Johanne Deschênes	Assistante technique	2015-01-21
	Daniel Brunette	Chef des services de biologie médicale CSSSNL	2015-01-21
Approuvé par (si modifié)	Daniel Brunette	Chef des services de biologie médicale CSSSNL	2015-02-09
Révisé par	Anick St-Amour	Assistante chef	2015-06-22
Approuvé par (si modifié)	Daniel Brunette	Chef des services de biologie médicale CSSSNL	2015-07-06
Révisé par	Anick St-Amour	Assistante chef	2015-11-18
Révisé par	Anick St-Amour	Assistante chef	2017-04-05
Révisé par	Audrey Gaudet	Assistante chef intérimaire	2018-01-31
Approuvé par (si modifié)	Anick St-Amour	Chef par intérim du service de biologie médicale	2018-02-12


Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière 	Service de biologie médicale CISSS de Lanaudière Nord - CHDL	
	Secteur d'activité : Laboratoire général	
PROCEDURE D'ENVOI EXTERIEUR DES SPECIMENS PROVENANT DU LABORATOIRE		
N° Procédure: LAB-PNT-020	Version : 011	Statut : actif

Tableau de l'historique des versions et modifications commentaires			
Version	Date en vigueur	Date de la dernière version	Modifications et commentaires
001	2008-08-16		Version initiale selon le canevas de rédaction des documents du service de biologie médicale.
002		2010-08-12	Révision suite formation TMD 2010
003		2012-05-22	Révision suite formation TMD 2012
004		2014-09-23	Révision et ajout Ebola
005		2014-12-09	Révision avec formation 27 novembre
006		2015-02-09	Révision en lien avec le cas 2015-01-20
007		2015-07-06	Révision suite au LABCON 2015
008	2015-11-18		Ajout des champignons dimorphes catégorie A (NC3)
009		2017-04-05	Révisions avec formation, normes, essais
010		2017-04-05	Révision ajout formol exempté
011		2018-02-12	Révision suite à la formation TMD 16 janvier 2018